

DIRECTIVES REGIONALES POUR LA GESTION DES QUESTIONS SPS DANS LES ETATS MEMBRES DE LA SADC

Novembre 2011

DIRECTIVES REGIONALES POUR LA GESTION DES QUESTIONS SPS DANS LES ETATS MEMBRES DE LA SADC



Publié par la SADC à travers du Projet de Sécurité Sanitaire des Aliments - Renforcement des Capacités du Contrôle des Résidus, FANR

Novembre 2011

© SADC, 2011 Tous droits réservés

Les informations contenues dans la présente publication peuvent être utilisées et reproduites sans autorisation et sans frais pour tout but non lucratif à condition de joindre à toute reproduction la mention SADC comme source.

Le nom et l'emblème de la SADC sont la propriété exclusive de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ils sont protégés par le droit international. Leur utilisation non autorisée est interdite. Elles ne peuvent être ni copiées, ni reproduites de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de la SADC. Toute demande d'autorisation doit être adressée au Secrétaire exécutif du Secrétariat de la SADC.

Pour des renseignements complémentaires concernant l'utilisation de la présente publication, s'adresser au Secrétariat de la SADC à l'adresse suivante:

Secrétariat de la SADC Private Bag 0095 SADC House, Plot 54385, Central Business District Gaborone West Gaborone, Botswana

Tél: +267 395 1863 Télécopie: +267 397 2848

Adresse courriel: registry@sadc.int

Site Web: www.sadc.int

Remerciements:

La Direction FANR du Secrétariat de la SADC voudrait remercier tous ceux qui ont contribué, dans le cadre de discussions ou par des contributions écrites, à l'élaboration et à la production des présentes lignes directrices. La conception et la mise en œuvre de ce programme ont été financées par le Secrétariat de la SADC par le truchement du Projet pour la sécurité sanitaire des aliments - Renforcement des capacités en matière de contrôle des résidus - avec l'appui de l'Union européenne. Le Secrétariat de la SADC est reconnaissant à l'Union européenne pour l'octroi de cette aide financière.

DIRECTIVES REGIONALES POUR LA GESTION DES QUESTIONS SPS DANS LES ETATS MEMBRES DE LA SADC

TERMES ET DEFINITIONS	iv
PREFACEE	rror! Bookmark not defined.
SOMMAIRE EXÉCUTIF	vi
1 INTRODUCTION	1
2 LES OBJECTIFS DES DIRECTIVES SUR LA GEST	ION DES QUESTIONS SPS 1
3 CONTEXTE POUR LA CONCEPTION DES DIREC	TIVES POUR LA GESTION DES
QUESTIONS SPS DANS LA REGION DE LA SADC	2
4 CONTEXTE POUR LA CONCEPTION DES DIREC	TIVES POUR LA GESTION DES
QUESTIONS SPS DANS LES ETATS MEMBRES DE L	A SADC3
5 CONCLUSION	7

TERMES ET DEFINITIONS

Aux fins de ces directives, les termes suivants ont les significations ci après qui leur sont assignées.

Codex: Commission Codex Alimentarius

CIPV: Convention International pour la Protection des Végétaux

NCC: Comités Nationaux de Coordinations sur les questions SPS

OIE: Office International des Epizooties

Mesures Sanitaires: toute mesure qui vise à assurer la conformité avec l'Accord SPS, p.ex. les lois, les réglementations, les mesures préventives et de contrôle, essais et analyses, quarantaine, etc....

SPS: Mesures Sanitaires et Phytosanitaires

Parties prenantes: les agences de réglementations du Gouvernement secteur privé, association des paysans, association des consommateurs, milieux universitaires et les institutions de recherche, les organismes de certification tierces, ONG, les Organismes Internationaux de mise en place des Normes International Standards Setting Bodies: (Codex, OIE, CIPV),

PRÉFACE

Les présentes lignes directrices régionales sont le fruit de vastes consultations impliquant les États membres et les parties prenantes pertinentes. Les Ministres en charge de l'agriculture et de la sécurité sanitaire des aliments ont recommandé que les Etats membres les utilisent pour développer leurs règlements nationaux spécifiques.

Leur mise en œuvre permettra d'harmoniser la gestion des questions SPS partout dans la Région. Elles favoriseront également l'utilisation de produits phytosanitaires sûrs et d'efficacité avérée, et contribueront ainsi à l'accroissement de la sécurité alimentaire et des possibilités commerciales dans la région.

Par conséquent, je demande instamment à toutes les parties prenantes pertinentes d'adopter et de mettre en œuvre les présentes lignes directrices afin de tirer pleinement profit d'une plus grande commerce des produits alimentaires et agricoles dans la région.

Tomaz Augusto Salomão Secrétaire exécutif Secrétariat de la SADC

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les directives pour la gestion des questions SPS dans les États Membres de la SADC ont été développées comme faisant partie du processus pour promouvoir une meilleure coordination et la gestion des activités SPS dans la région. Les directives servent à réduire au minimum le chevauchement, la duplication, les intérêts contradictoires et assurer l'efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles qui sont souvent limitées, dans la mise en œuvre de l'Annexe SPS du Protocole de la SADC sur le Commerce adopté en juillet 2008.

En vue de réaliser cela il est nécessaire d'harmoniser des mesures de contrôle liées aux matières SPS, les règlementations, les directives et les procédures. Ceci est fait par le renforcement institutionnel dans la région de SADC, conformément aux exigences internationales. De tels développements auront comme conséquence une conformité accrue aux conditions internationales et augmenteront probablement dans les exportations. Les directives régionales de la SADC pour la gestion des questions SPS ont été donc développées par une approche participative avec toutes parties prenantes. Les directives aideront les États Membres à renforcer le cadre de normalisation questions SPS au niveau national et au niveau régional.

Les directives décrivent les impératifs techniques de base pour les États Membres en ce qui concerne l'organisation des Comités Nationaux de Coordination (CNC) sur des sujets SPS. Elles fournissent une description claires des responsabilités parmi les acteurs principaux et apportent la confiance *envers les systèmes de gestion* respectifs *des questions SPS des État Membres* et encouragent la collaboration et la coopération régionales entre les comités techniques qui traitent les questions semblables de SPS.

Il est impératif que les États membres adaptent leurs organisations pour les buts de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire alimentaire, de la santé humaine, des animaux et végétaux et de la protection de l'environnement. Actuellement, dans la plupart des États Membres de la SADC, l'approche à la gestion des questions SPS est caractérisée par un certain nombre de ministères et institutions qui exécutent des activités sans coordination horizontale. Bien que la coordination verticale n'existe pas dans une certaine mesure, il reste le besoin de faire une meilleure utilisation de l'expertise et des ressources disponibles le long de la chaîne alimentaire entière, basée sur l'approche de la ferme à la table. C'est à cet égard que le Secrétariat de la SADC s'est embarqué dans l'exercice de la formulation des directives pour la gestion des questions SPS au niveau des Etats *Membres* qui est basé sur les activités ou les fonctions techniques principales qui doivent être exécutées le long de la chaîne alimentaire. La promotion de l'harmonisation des directives au niveau de la région sera abordée par le Comité Régional SPS comme prévu par l'Annexe SPS au protocole de la SADC sur le commerce.

Les directives pour la gestion des questions SPS au niveau des États Membres recommandent une approche basée sur les comités techniques multidisciplinaires travaillant ensemble dans différents secteurs : politique et législation ; essais et analyses ; contrôle et prévention des nuisibles, et maladie,; inspection, suivi et évaluation de conformité ; sûreté et systèmes d'assurance de

la qualité et les meilleures pratiques {c.-à-d. bonnes pratiques agricoles (BPA) bonnes pratiques en matière de fabrication, (BPF) et points de contrôle critiques d'analyse de risque (HACCP)}, surveillance épidémiologique et la collecte de données; analyse du risque, information SPS, éducation et communication et renforcement des capacités. Les États Membres ainsi que toutes les parties prenantes doivent s'assurer que les comités et les fonctions techniques nécessaires sont mis en œuvre selon leurs questions SPS spécifiques que l'Etat Membre doit adresser.

1 INTRODUCTION

Ces directives décrivent un modèle qui tient compte de la diversité, les différents niveaux du développement et de l'éventail des questions SPS à traiter dans la région de la SADC. Elles servent également de guide et peuvent être adaptées aux besoins particuliers pour convenir à chacun des États Membres.

Les systèmes de gestion des questions SPS de la SADC au niveau national sont caractérisés par une multitude de ministères et d'institutions exécutant des activités relatives aux SPS sans coordination horizontale et efficacité bien définis. Il est donc nécessaire de définir un bon cadre scientifique et technique qui améliorera la gestion des questions SPS au niveau des États Membres et au niveau régional.

Les directives pour la gestion des questions SPS dans les États Membres de la SADC décrivent les principes des activités relatives coordonnées avec la participation de tous les ministères, institutions et les parties prenantes impliqués. Le document donne conseil aux gouvernements sur les étapes à mettre en œuvre, pour améliorer la gestion des activités SPS et de coordonner le processus décisionnel au niveau national.

Une manière importante d'assurer la coordination des activités de SPS avec la participation des parties prenantes est l'établissement des comités techniques spécifiques *ad-hoc* ou permanents. La description des activités au niveau national est un élément principal; comme la désignation d'un ministère principal pour mener le processus. Ces comités techniques sont **multi-sectoriels** et **multidisciplinaires** dans leur nature.

2 LES OBJECTIFS DES DIRECTIVES SUR LA GESTION DES QUESTIONS SPS

Les directives pour la gestion des questions SPS sont basées sur la formalisation des techniques multidisciplinaires et multisectorielles et les équipes de contrôle composées de toutes les parties prenantes pertinentes qui traitent des questions SPS dans les États Membres de la SADC. Les objectifs des directives sont de:

- Améliorer et harmoniser la législation, les règlementations et les normes de façon efficace
- Coordonner et intégrer les activités SPS et de les rapporter
- Stimuler l'application uniforme des mesures de protection le long de la chaîne alimentaire de la ferme-à la table
- Améliorer l'efficacité et la meilleure répartition des ressources
- Conduire l'inspection, la surveillance, la certification et l'audit des activités efficacement
- Améliorer la capacité de de répondre aux tendances des marchés régional et international et au défis émergents
- Améliorer la capacité de la région et ses Etats Membres de réagir rapidement pour protéger les consommateurs quand les urgences surgissent

- Fournir un écoulement facile d'information SPS à toutes les parties prenantes
- Améliorer la capacité de mettre en œuvre un système d'alerte précoce;
- Fournir une meilleure coordination de l'analyse du risque (évaluation du risque, communication du risque et gestion de risque) au niveau national et au niveau régional.

Les directives ont été préparées en prenant en considération des dispositions de l'Annexe SPS du Protocole de la SADC relatif au Commerce, aussi bien que des nouvelles tendances mondiales dans la gestion des questions SPS.

3 CONTEXTE POUR LA CONCEPTION DES DIRECTIVES POUR LA GESTION DES QUESTIONS SPS DANS LA REGION DE LA SADC

Fournir la nourriture nutritive, abondante et plus sûre exige les efforts coordonnés de beaucoup de parties prenantes qui composent le système complexe et évolutif d'aujourd'hui. En vue d'évaluer la capacité de gestion des questions SPS des États Membres de la SADC, une analyse de FFPM a été conduite partir de Janvier à Mai 2009. Elle a indiqué le chevauchement, la duplication, le conflit d'intérêts, l'utilisation inefficace des ressources (c.-à-d. infrastructure humaine, financière) dans la gestion des activités SPS. L'analyse de FFPM a indiqué cependant que seul des mécanismes informels de coordination existent sous forme de comités SPS ou Codex plus ou moins organisés mais sans reconnaissance, mandat ou responsabilités clairement définis.

Ainsi, il était essentiel de développer un guide de politique qui se conforme aux critères d'une approche moderne dans la gestion efficace des questions SPS en conformité avec l'Annexe SPS du Protocole de la SADC relatif au Commerce. La politique assurera que la gestion des questions SPS est:

- Systématique (c.-à-d., de la ferme-à-la-table),
- Basée sur le risque (c.-à-d., priorités établies et la gestion des risques alternatifs),
- Transparente et participative,
- Rentable, et
- Favorise le commerce,

Le modèle générique proposé à adapter aux conditions particulières de pays remplit:

- Le besoin d'une communication plus transparente et plus efficace entre les parties prenantes,
- Le besoin que toutes les parties prenantes de la ferme-à-table participe à la gestion des questions SPS avec un rôle et des responsabilités définis clairement et ne pas dépendre seulement sur les audits et les analyses qui ne sont que des moyens de vérification et non des mesures préventives,
- La nécessité de considérer la portée globale du processus de production alimentaire de la ferme-à-la table,

• La nécessité de prendre des décisions basées sur la science et les données lorsqu'on essaye d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et végétale et de réduire les risques vis-à-vis des hommes, à la production et à l'environnement.

Le processus d'harmonisation des politiques liées aux questions SPS dans la région de la SADC est dune importance primordiale comme il contribue à forger un système de gestion de contrôle efficace. Les directives sur la gestion des questions SPS fournissent un cadre cohérent sur lequel les gouvernements nationaux peuvent efficacement et de manière efficiente contrôler leurs mesures sanitaires sans perturber leurs structures administratives existantes. Le modèle générique fournit une occasion pour améliorer la confiance parmi les systèmes de gestion des questions SPS des États Membres comme il améliore les relations symétriques entre les comités techniques correspondants, rendant plus facile d'aborder les questions particulières SPS concernées.

En tant qu'élément du processus de la mise en œuvre des directives, la situation existante doit s'adapter à:

- Fournir une description claire des responsabilités et des rôles de toutes les parties prenantes, en particulier parmi différents niveaux des instances gouvernementales
- Renforcer la capacité des institutions et des parties prenantes de remplir leurs responsabilités
- Briser les barrières au partage de l'information entre les institutions et les parties prenantes
- Créer de nouveaux mécanismes de la collaboration à la fois entre le gouvernement, l'industrie, les associations des paysans et d'autres parties prenantes.

4 CONTEXTE POUR LA CONCEPTION DES DIRECTIVES POUR LA GESTION DES QUESTIONS SPS DANS LES ETATS MEMBRES DE LA SADC

L'Annexe sur les questions SPS du Protocole de la SADC relatif au Commerce avait été adoptée par les Ministres du Commerce et de l'industrie de la SADC lors de leur réunion tenue à Lusaka, Zambie en Juillet 2008. L'Annexe établit le cadre pour l'intégration et l'harmonisation régionales des questions SPS. Il prévoit des dispositions pour la création des comités nationaux de SPS, ou comités nationaux de coordination (CNC) sur les questions SPS, qui sont l'épine dorsale pour la gestion et l'harmonisation des questions SPS dans la région de la SADC.

Les directives sont proposées pour compléter le processus pour forger la structure au niveau des pays et au niveau régional comme décrit dans l'Annexe.

A l'heure actuelle, la plupart d'États membres de la SADC soit n'ont pas de comité, ou où ils en ont un, les comités ne sont pas formalisés ni étaient-ils établis selon des conditions de l'Annexe de SPS du Protocole relatif au Commerce. Les directives proposées ici sont censées remédier à cette situation.

4.1 Organisation du Comité National de Coordination sur les questions SPS au niveau national

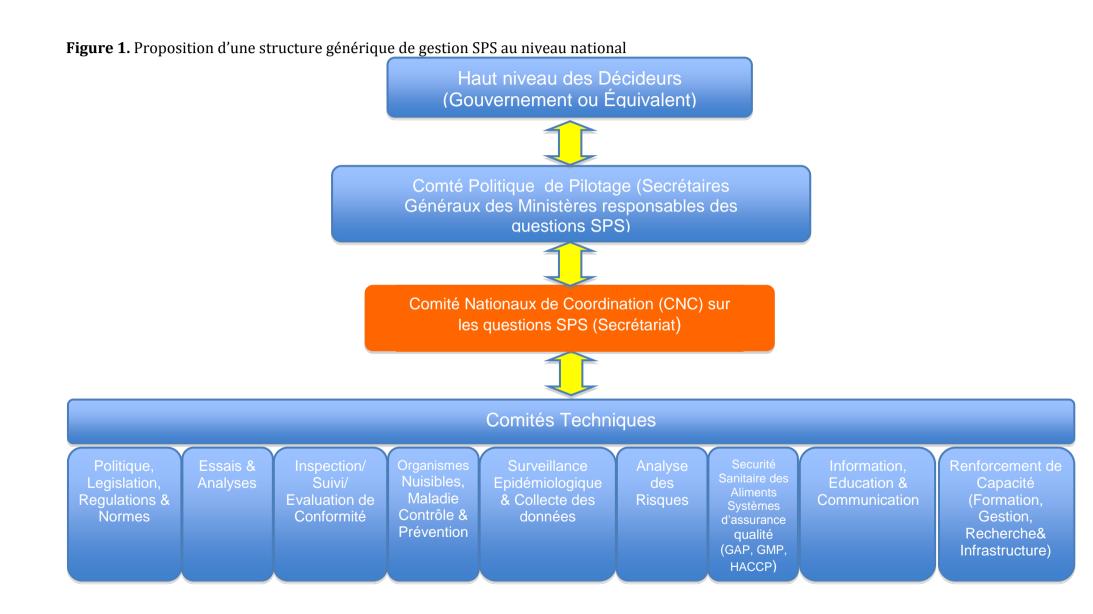
La conception du modèle générique pour la gestion des questions SPS est basée sur le concept des fonctions de gestion qui sont requises pour assurer la sûreté et la qualité le long de la chaîne alimentaire de la ferme-à-la table. Le modèle prévoit également une amélioration de la coordination verticale et horizontale parmi tous les acteurs des questions SPS: ministères, institutions, universités centres de recherche, secteurs privés, consommateurs, O.N.G et associations de paysans. La structure proposée présentée dans la Figure 1 est générique; donc chaque État Membre peut l'adopter dans l'ensemble ou l'adapter selon ses besoins pour renforcer la robustesse, la durabilité et l'efficacité d'un Comité National de Coordination (CNC) sur des questions SPS, existant ou à créer. Le modèle prévoit aussi la possibilité d'établir des comités permanents, limités dans le temps ou des comités techniques ad-hoc.

La structure se compose du comité de pilotage de politique, formé par les Secrétaires Généraux des ministères compétents impliqués dans la gestion des questions SPS; Agriculture, Santé et Commerce (c.-à-d. sécurité sanitaire des aliments, santé des végétaux, santé des animaux, normes) et d'autres institutions spécialisés appropriées. Un secrétaire général d'un ministère principal doit prendre la tête du comité national politique de pilotage.

Le comité politique de pilotage doit faire rendre compte aux décideurs de niveau élevé, c.-à-d. le Gouvernement ou l'entité équivalente. Le Secrétariat du comité national de coordination des questions SPS donne les recommandations au comité politique de pilotage. Les questions SPS spécifiques sous le Comité de coordination national sont traitées par les Comités Techniques. Ces derniers sont composés de l'expertise appropriée selon les matières SPS en question. Les membres doivent provenir de toutes les parties prenantes opérant le long de la chaîne alimentaire, ministères, institutions, universités, centres de recherche, secteurs privé, consommateurs, O.N.G et paysans. Les comités peuvent être ad - hoc ou peuvent avoir une durée indiquée de leur mandat. De même la nomenclature des structures n'est pas fixe et peut changer entre les États Membres. Toutefois, les États Membres doivent éviter d'établir trop de comités techniques, dont certains ne peuvent pas être appropriés ou fonctionner de façon régulière, mais l'arrangement doit s'assurer que toutes les questions SPS clés concernant le pays et la région sont discutées et abordées.

Les solutions aux problèmes particuliers prises par les Comités Techniques sont conviées au Secrétariat du CNC, qui les dirige vers le comité politique de pilotage pour délibération et confiées aux décideurs de niveau élevé pour décision.

Le modèle de l'organisation pour le CNC est présenté dans la Figure 1 ci-dessous.



Le comité national de coordination des questions SPS doit développer des directives sur les choix des personnes devant adhérer aux comités techniques. En élaborant les critères de sélection pour la représentation au sein des comités techniques, une disposition doit être prise pour inclure toute l'expertise requise le long de la chaîne alimentaire.

4.2 Le rôle de la structure de coordination national SPS proposée

Certaines des questions que le Comité pourrait traiter sous son mandat incluent mais ne sont pas limitées à:

- Mener la politique et la législation sur les questions SPS
- Rôle de conseil aux décideurs sur des sujets SPS
- Identifier, articuler et recommander les questions SPS d'importance internationales pour le pays
- Coordonner les activités entre les institutions gouvernementales, l'industrie et les organismes de consommateur et d'autres parties prenantes
- Recommander la mise en place des règlements, normes et codes de pratiques et promouvoir leur mise en œuvre
- Promouvoir l'exécution de la collecte opportune et complète de données et leur analyse, la pré et la post surveillance, y compris le contrôle des ennemis nuisibles et des maladies
- Promouvoir la communication et la diffusion d'information à toutes les parties prenantes
- Évaluer l'efficacité des programmes de gestion SPS et les stratégies d'intervention (évaluation de système de gestion)
- Promouvoir la recherche et l'analyse de risque
- Promouvoir le renforcement de capacité pour un système de gestion conforme de contrôle SPS
- Chercher les pistes pour la durabilité financière de la structure nationale de coordination SPS
- Les activités mentionnées ci-dessus servent d'orientation et les États Membres peuvent les modifier conformément à leur situation et besoins.

4.3 Opérationnalisation de la the Structure Nationale SPS

L'opérationnalisation de la structure proposée en vue de fournir son mandat dépendra de la mise en place des des aspects suivants:

• La volonté politique; où le leadership politique donne la priorité aux questions SPS dans la politique nationale, après s'être rendu compte de l'importance essentielle et des avantages de la gestion du contrôle SPS dans le commerce des exportations agricole de la nation et en assurant l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments pour la santé humaine.

- L'attribution d'un budget particulièrement pour la coordination de fonctions SPS et les acteurs principaux y compris le voyage aux réunions pertinentes.
- Cadre juridique formalisé pour permettre la reconnaissance des efforts relatifs aux questions SPS et l'attribution de budget spécifique pour la coordination des questions SPS.
- Le plaidoyer et la consultation avec les parties prenantes, y compris les partenaires internationaux, en vue d'élever le niveau priorité pour la coordination des questions SPS et la visibilité dans le progamme national ainsi que la recherche de l'appui financier.

5 CONCLUSION

La gestion des questions SPS exige un élan fort pour permettre aux États Membres de la SADC d'aborder les questions soulevées de manière efficace. Ainsi, les efforts sont donc nécessaires pour définir les responsabilités claires et complémentaires et les rôles parmi toutes les parties prenantes le long de la chaîne alimentaire de la ferme-à-la table. La reconnaissance du rôle joué par les parties prenantes et l'approche coordonnée dans la prise de décision constitue la pierre d'angle d'un système moderne de gestion des questions SPS que les États Membres de la SADC doivent respecter dans l'esprit de l'Annexe SPS au Protocole de la SADC sur le Commerce. La création des Comités Nationaux de Coordination est une étape importante dans la bonne direction, comme cela aborde le besoin d'une harmonisation et intégration régionale.